



COVID-19 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

Publié le 02/04/2020

Mesures prises par 3F - COVID-19

Dans cette période de crise, nous mettons tout en œuvre pour ralentir la propagation du coronavirus. Nous demandons à chacun et chacune d'entre vous de respecter les consignes de déconfinement.

Nos priorités sont :

- la santé et la sécurité de nos locataires,
- la santé de nos collaborateurs et collaboratrices et de leurs familles,
- l'accompagnement de nos locataires en difficulté.

En application des mesures gouvernementales, 3F a pris la décision de **rouvrir au public ses agences et les espaces d'accueil des gardien·nes à partir du 1^{er} juin.**

RESTONS EN CONTACT

Pour toute question, nous vous recommandons de passer par votre [Espace locataire](#) en ligne, accessible 24h/24.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore de compte locataire nous vous invitons à vous rendre [sur cette page](#), puis laissez-vous guider.

Vous pouvez contacter votre gardien·ne ou le [Service Clientèle](#) par téléphone.

Notre service clientèle vous répond du lundi au vendredi de 9h à 18h.

En cas de difficultés dans la période actuelle pour payer votre loyer, prenez contact avec nous, nos équipes sont là pour vous accompagner, vous aider et trouver avec vous des modalités de paiement plus adaptées à votre situation actuelle.

Retrouvez sur notre site Internet une [Foire aux questions](#) sur vos questions les plus courantes.

SOUTENEZ VOS GARDIEN·NES

Votre gardienne ou gardien continue de travailler pour vous.

Il est impératif pour la protection de tous de respecter une distance de plus d'un mètre lors de vos échanges.

Le respect des gestes « barrières » est essentiel afin de les protéger mais aussi de vous protéger.

Les interventions techniques* reprennent de manière progressive.

Compte tenu du contexte, les délais d'intervention pourront être allongés pendant quelques temps. Pour protéger la santé de toutes et tous, il est important de suivre les consignes des entreprises qui interviendront :

- respecter les gestes « barrières » vis-à-vis de leur personnel et de nos gardien·nes,
- répondre aux questions des entreprises avant leurs interventions.

** sauf travaux en faveur des personnes à mobilité réduite et passages préventifs 3D.*

RESPECTEZ-VOUS

Si vos voisins et voisines font trop de bruit, préférez le dialogue.

N'oubliez pas le règlement intérieur des immeubles et les textes réglementaires en vigueur.

Les règles restent les même en période de déconfinement. Tout tapage diurne ou nocturne est répréhensible.

Cela veut dire que de jour comme de nuit, il est interdit de déranger les autres locataires avec un bruit répétitif et intense.

PRÉSERVONS LE LIEN SOCIAL

La solidarité et la tolérance doivent être de mise entre nous tous et toutes pour traverser cette épreuve.

Nuisances sonores

- Respectez vos voisins et voisines
- Soyez plus indulgent-es.

Entraide

Il est naturel :

- d'aider
- de demander de l'aide.

Isolement

Vous ne connaissez pas vos voisins et voisines ? Des sites Internet facilitent l'entraide en cette période de crise.

Le site www.voisinssolidaires.fr, par exemple, propose un kit pour faciliter l'exercice de solidarités actives de proximité. Cette solution permet, à tous ceux qui le souhaitent, de s'engager près de chez eux, simplement et efficacement.

Enpremiereligne.fr est un autre réseau d'entraide. Cette plateforme d'échange gratuite met en relation des volontaires avec des personnes ayant besoin de services, à partir du code postal. Vous avez besoin d'aide ? Vous voulez vous rendre utile ? **Inscrivez-vous.**

VEILLEZ AUX AUTRES

Certains bruits peuvent être un signal d'alarme. Nous avons tous la capacité d'agir.

Chacun-e doit être vigilant-e face aux violences familiales :

- Cris,
- Hurlements,
- Coups,
- Pleurs,
- Bruits suspects...

Il y a des gestes qui sauvent, nous pouvons tous agir.

Au moindre doute dans votre voisinage, il faut alerter !

Par téléphone

17 : numéro de la police, en cas d'urgence immédiate

119 : numéro dédié à la protection des enfants et adolescent·es en danger. Anonyme et gratuit, 24h/24, 7j/7.

39 19 : numéro dédié à la protection des femmes en danger. Anonyme et gratuit, du lundi au samedi de 9h à 19h.

Par SMS

114 : numéro d'urgence qui permet d'alerter par SMS la police, la gendarmerie, le SAMU ou les pompiers (selon votre localisation). Accessible 24h/24, 7j/7. Pour toutes les victimes de violences intrafamiliales.

Par Internet

Via la plateforme gratuite et anonyme du gouvernement, 24h/24, 7j/7 :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

En pharmacie

Les victimes de violences familiales peuvent désormais donner l'alerte et se réfugier dans les pharmacies, à la demande du Ministère de l'Intérieur.

Pour tout complément d'information sur les gestes pour faire face au coronavirus,

nous vous invitons à consulter le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

ou à appeler le **0 800 130 000**

(numéro vert ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).